



# VOUS AVEZ OBTENU UN PERMIS DE CONSTRUIRE

## PENSEZ AU RACCORDEMENT ELECTRIQUE

**En fonction de la date d'emménagement prévue**

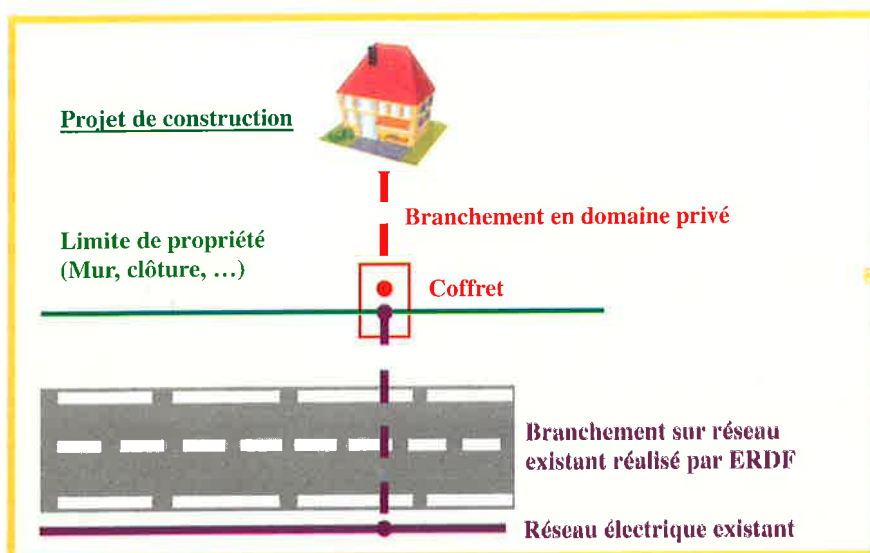
Contactez très rapidement ERDF à l'Accueil Raccordement Electricité  
au 0 810 347 948

**Un raccordement demande du temps**



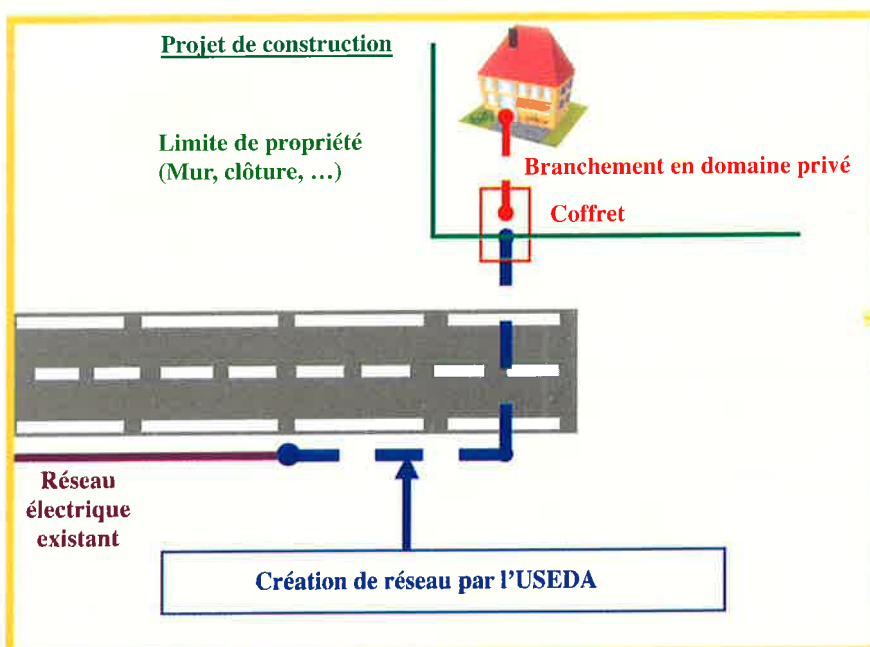
Les délais vont de 4 à 6 mois minimum en fonction de la situation de votre maison par rapport au réseau existant.

**SIMPLE BRANCHEMENT : Réseau électrique PRÉSENT devant la parcelle.**



**DELAJ MINIMUM  
4 MOIS**

**EXTENSION : Réseau électrique ABSENT devant la parcelle.**



**DELAJ MINIMUM  
6 MOIS**

**UNION DES SECTEURS D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L' AISNE**

## LES ETAPES DE VOTRE RACCORDEMENT ELECTRIQUE



Entre votre demande et la livraison de votre raccordement le délai est de 4 à 6 mois, en fonction de la complexité des travaux à réaliser.

### 1 Prendre contact avec ERDF au 0 810 347 948 ou par mail à : [erdf-are-picardie@erdfdistribution.fr](mailto:erdf-are-picardie@erdfdistribution.fr)

Demander un dossier « demande de raccordement ».

### 2 Retourner le DOSSIER COMPLET à ERDF

Joindre à votre dossier « demande de raccordement » soigneusement rempli, tous les documents nécessaires. La liste de ces documents est fournie par ERDF.

**2 possibilités pour obtenir l'électricité** chez vous, en fonction de la situation de votre maison.

#### 1. Nécessité de simple branchement :

ERDF réalise l'étude et vous **renvoie une proposition sous 10 jours** si un déplacement sur place n'est pas nécessaire.

#### 2. Nécessité d'extention ET / OU de renforcement :

Sous 2 semaines, un technicien d'étude se rend sur place et évalue les travaux à réaliser dans la propriété en fonction de l'emplacement du coffret et de la distance du branchement jusqu'au réseau.

ERDF vous envoie une lettre pour vous informer qu'une extention ou un renforcement est à faire, ce qui nécessite le dépôt d'un permis de construire de la ligne électrique.

Les travaux d'extention sont réalisés par l'USEDA.

Tant que vous n'avez pas donné votre accord de régler votre contribution, le dossier est bloqué et l'USEDA ne peut pas réaliser les travaux.

**Les délais dépendent du temps passé par les différents intervenants.**

### 3 Après versement de votre contribution à l'USEDA

Vous devez reprendre contact avec ERDF pour l'établissement du devis de branchement dans le domaine privé. Un rendez-vous d'étude avec le client est organisé ou au vu des éléments du dossier, un devis est calculé.

**Après réception de la proposition, vous avez 3 mois pour l'accepter et acquitter le montant de votre contribution financière.**

### 4 Après envoi de votre accord et de votre paiement

- o Choisir votre fournisseur d'électricité.  
*Liste des fournisseurs d'énergie au 0 810 112 212 ou [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)*
- o Entreprendre les démarches pour l'obtention de votre attestation de conformité (consuel) auprès de votre électricien.

### 5 Les travaux chez vous sont terminés

- o Renvoyer à ERDF le coupon joint à votre devis ou téléphoner à l'Accueil.  
Raccordement Electricité au 0 810 347 948.
- o ERDF planifie les travaux dans **un délai minimum de 6 semaines.**
- o Quand ERDF a achevé le branchement, contacter votre fournisseur d'électricité pour demander la mise en service réalisée par ERDF sous 10 jours

**ou appeler 15 jours avant la date souhaitée de mise en service pour ne pas cumuler les délais...**

**UNION DES SECTEURS D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L'AISNE**



# VOUS AVEZ OBTENU UN PERMIS DE CONSTRUIRE

## PENSEZ AU RACCORDEMENT ELECTRIQUE

**En fonction de la date d'emménagement prévue**

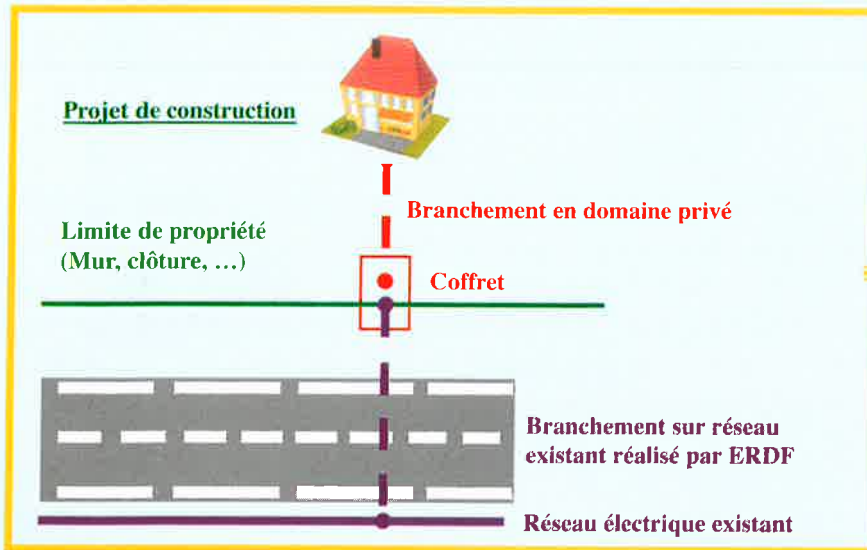
Contactez très rapidement ERDF à l'Accueil Raccordement Electricité  
au 0 810 597 848

**Un raccordement demande du temps**



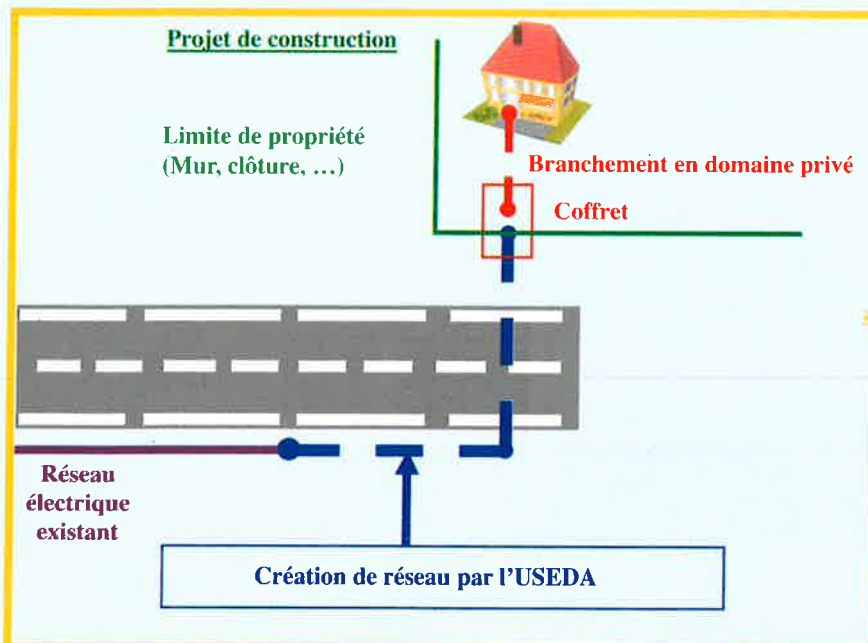
Les délais vont de 4 à 6 mois minimum en fonction de la situation de votre maison par rapport au réseau existant.

**SIMPLE BRANCHEMENT : Réseau électrique PRÉSENT devant la parcelle.**



**DELAI MINIMUM  
4 MOIS**

**EXTENSION : Réseau électrique ABSENT devant la parcelle.**



**DELAI MINIMUM  
6 MOIS**

**UNION DES SECTEURS D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L' AISNE**

## LES ETAPES DE VOTRE RACCORDEMENT ELECTRIQUE



Entre votre demande et la livraison de votre raccordement le délai est de 4 à 6 mois, en fonction de la complexité des travaux à réaliser.

### 1 Prendre contact avec ERDF au 0 810 597 848 ou par mail à : [erdf-are-champagneardenne@erdfdistribution.fr](mailto:erdf-are-champagneardenne@erdfdistribution.fr)

Demander un dossier « demande de raccordement ».

### 2 Retourner le DOSSIER COMPLET à ERDF

Joindre à votre dossier « demande de raccordement » soigneusement rempli, tous les documents nécessaires. La liste de ces documents est fournie par ERDF.

**2 possibilités pour obtenir l'électricité** chez vous, en fonction de la situation de votre maison.

#### 1. Nécessité de simple branchement :

ERDF réalise l'étude et vous **renvoie une proposition sous 10 jours** si un déplacement sur place n'est pas nécessaire.

#### 2. Nécessité d'extention ET / OU de renforcement :

Sous 2 semaines, un technicien d'étude se rend sur place et évalue les travaux à réaliser dans la propriété en fonction de l'emplacement du coffret et de la distance du branchement jusqu'au réseau.

ERDF vous envoie une lettre pour vous informer qu'une extention ou un renforcement est à faire, ce qui nécessite le dépôt d'un permis de construire de la ligne électrique.

Les travaux d'extention sont réalisés par l'USEDA.

Tant que vous n'avez pas donné votre accord de régler votre contribution, le dossier est bloqué et l'USEDA ne peut pas réaliser les travaux.

**Les délais dépendent du temps passé par les différents intervenants.**

### 3 Après versement de votre contribution à l'USEDA

Vous devez reprendre contact avec ERDF pour l'établissement du devis de branchement dans le domaine privé. Un rendez-vous d'étude avec le client est organisé ou au vu des éléments du dossier, un devis est calculé.

**Après réception de la proposition, vous avez 3 mois pour l'accepter et acquitter le montant de votre contribution financière.**

### 4 Après envoi de votre accord et de votre paiement

- Choisir votre fournisseur d'électricité.

*Liste des fournisseurs d'énergie au 0 810 112 212 ou [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)*

- Entreprendre les démarches pour l'obtention de votre attestation de conformité (consuel) auprès de votre électricien.

### 5 Les travaux chez vous sont terminés

- Renvoyer à ERDF le coupon joint à votre devis ou téléphoner à l'Accueil. Raccordement Electricité au 0 810 597 848.

- ERDF planifie les travaux dans **un délai minimum de 6 semaines.**

- Quand ERDF a achevé le branchement, contacter votre fournisseur d'électricité pour demander la mise en service réalisée par ERDF sous 10 jours

**ou appeler 15 jours avant la date souhaitée de mise en service pour ne pas cumuler les délais...**

**UNION DES SECTEURS D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L'AINSE**